



## CONVENTION DE PARTENARIAT

Etablie entre :

**Les SOCIOS - CSS**

Représentés par M. Abderrahmane Fendri agissant en qualité de président

Ci-dessous dénommé (e) : **le club**,

D'une part,

**La société**.....

Représentée par Monsieur ..... agissant en qualité de  
.....

Adresse : .....

Tél : ..... Fax .....

E.mail : ..... M.Fiscale : .....

Ci-dessous dénommée : **le partenaire**

D'autre part,

**Préambule :**

Dans le cadre de son activité de soutien des activités du « Club Sportif Sfaxien – CSS », le club SOCIOS se propose d'éditer un guide de partenariat semestriel incluant les divers partenaires du club (maquette publicitaire, sigle, adresse...). Cette insertion fera bénéficier à titre individuel les membres du **club** de certains avantages préalablement définis avec le **partenaire**.

Cette activité (publication d'une revue semestrielle) est conçue et mise en œuvre sous l'égide du bureau exécutif du « Club Sportif Sfaxien – CSS ».



### **Article premier- Objet de la convention :**

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions de partenariat entre le « club » et le « partenaire ».

### **Article 2 – Engagement du club**

Le « club » s’engage à :

- Assurer une insertion publicitaire du partenaire au niveau du guide de partenariat
  - Page normale.
  - Page de couverture.
  - Manchette.
  - Adresses utiles.

Ce guide fera l’objet d’une édition semestrielle et sera d’office distribué aux membres du club ;

- Assurer une insertion publicitaire du partenaire au niveau du site officiel du club des socios.

Autres :.....  
.....

### **Article 3 – Engagement du partenaire**

Le partenaire s’engage à :

- Communiquer au club, un mois au moins avant la date de publication du guide de partenariat, la maquette à insérer selon le format convenu, sur support numérique amovible.
- A faire bénéficier les membres du club des avantages suivants :



- Remise de .....
- .....

- A faire bénéficier automatiquement les membres du club des avantages contractuels, ci-dessous mentionnés, sur simple présentation de la carte SOCIOS.

#### **Article 4 - Règlement:**

Les frais annuels de cette insertion publicitaire sont fixés à la somme de **600 DT**.

Ces frais seront prélevés, annuellement en avance et directement par le club suite à la signature par le partenaire d'un ordre de prélèvement permanent au profit du club, par virement à son compte ouvert auprès de la Poste Tunisienne compte CSS-SOCIOS : 17001000000050000002, ou par tout autre moyen de paiement.

#### **Article 5 - Résiliation:**

Toute contravention à l'une des clauses énoncées au présent contrat entraînera de plein droit la résiliation de la convention sous réserve de dommages et intérêts.

#### **Article 6 - Durée:**

La présente convention est consentie et acceptée pour une période d'une année commençant le jour J de la signature de la convention et finissant après une année.

La présente convention est reconduite tacitement pour la même période initiale sauf préavis adressée par l'une des parties à l'autre un mois au moins avant la fin de la date indiquée par voie d'huissier notaire ou par lettre recommandée avec accusé de réception

#### **Article 7– Litige :**

Tout litige né de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention sera tranché, à défaut d'accord à l'amiable, par les tribunaux de Tunis.



**Article 8 – Enregistrement**

Les frais d'enregistrement de la présente convention sont à la charge du partenaire.

**Article 9 – Entrée en vigueur**

La présente convention entre en vigueur dès sa signature par les parties en présence.

Fait à Tunis le..... en autant d'exemplaires que de droit.

Lu et approuvé

Lu et approuvé

**Le président du club**

**P/ la société.....**



## Annexe des Prix

### Tarifs par an :

- ✚ *Page normale* : **600 DT.**
- ✚ *Page de couverture* : 600 DT\*1,5= **900DT.**
- ✚ *Manchette* : 600DT \* 1,5= **900 DT.**
- ✚ *Adresses utiles* : **120 DT**, soit un paiement mensuel de **10 DT.**